



DEMANDE DE RENOUVELLEMENT CONCESSION FUNÉRAIRE

Dans le cimetière communal

Je soussigné(e)

Nom : Nom naissance : Prénom :
demeurant à :
Code postal : Commune :
Date de naissance : Lieu de naissance :

Agissant en qualité de concessionnaire, ayant-droit *

sollicite auprès de Monsieur Le Maire de la commune de LA CLISSE le renouvellement d'une concession funéraire dans le cimetière communal, aux conditions fixées par le conseil municipal :

Concession

n° accordée le
..... expirant le

Familiiale
Joindre livret de famille

Particulière

Collective
Bénéficiaires :

.....
.....
.....

Type

Tombe <input type="checkbox"/>	Columbarium <input type="checkbox"/>	Cavurne <input type="checkbox"/>
Durée : 15 ans - 30 ans - 50 ans	Durée : 1 an – 10 ans – 15 ans – 30 ans	Durée : 15 ans – 30 ans – 50 ans

d'un montant de euros.
À régler au **Service de Gestion Comptable de St Jean d'Angély**

Je déclare par la présente m'engager à verser le montant de la concession dans le délai d'un mois (délibération n°1722 du 11 octobre 2022) et à respecter la réglementation en vigueur, en particulier le règlement du cimetière communal – arrêté n° AR 2310 du 24 août 2023 – J'ai pris note que les travaux ou inhumations à venir devront faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Mairie.

A la Clisse, le

Réservé à l'administration

Caractéristiques

Emplacement

Sépulture :
Durée :
Surface :

N°

Politique de protection des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la **Mairie de La Clisse** pour la gestion du cimetière communal. La base légale du traitement est **l'obligation légale Art L2223-1 et suivants du CGCT**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service administratif de la mairie et ayants-droit.

Les données sont conservées pendant la durée de validité des concessions + 2 ans *Article L2223-15 du CGCT* ou 3 ans après avoir constaté l'arrêt de l'entretien de la concession depuis + 30 ans *L2223-17 du CGCT*, 5 ans pour les données des opérations suite au décès - *Art R2223-55-1 - Décret 2011*

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ;**

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : **le secrétariat administratif de la Mairie chargé de l'exercice de ces droits et le cas échéant, notre délégué à la protection des données : dpd@soluris.fr.**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.